



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 novembre 2018

2018-07-128

Date d'affichage : 30 novembre 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 27 novembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 21 novembre 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, M. Stéphane CHOUIN,
M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD à
M. Stéphane CHOUIN, Mme Stéphanie HARS à M. Christophe BONNET, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention d'utilisation du CUBE pour l'encadrement de séances de préparation à l'accouchement

Afin d'enrichir l'offre de service de santé auprès des femmes enceintes en profitant des nombreux atouts du
Complexe aquatique, il est proposé la mise en place d'une convention avec une sage-femme pour des séances de
préparation à l'accouchement.

La convention définit les conditions d'utilisation de l'espace Balnéo, en dehors des horaires d'ouverture, avec un
usage exclusif du bassin et des vestiaires, mais excluant l'utilisation de la zone « bien-être » (saunas et hammam).

La sage-femme diplômée d'Etat accompagne les femmes enceintes (et leur conjoint), dans le cadre de cours de
préparation à l'accouchement. Elle devra s'acquitter d'un droit d'entrée fixé à 6,50 € pour chaque public qui
l'accompagne. Son diplôme lui confère le droit et la compétence pour animer et encadrer ses créneaux librement et
en autonomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysabeth Catoire)

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'utilisation établie entre la
Communauté de Communes des Portes de Sologne et Madame WEISSER, sage-femme, pour des séances de
préparation à l'accouchement.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 03/12/2018
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT
Le Président,
Jean-Paul ROCHE